

# ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT COLLEGE DES « ANCIENS EXPLOITANTS ET ASSIMILES »

>>> DATE DE CLOTURE DU SCRUTIN : 31 JANVIER 2013 <<<



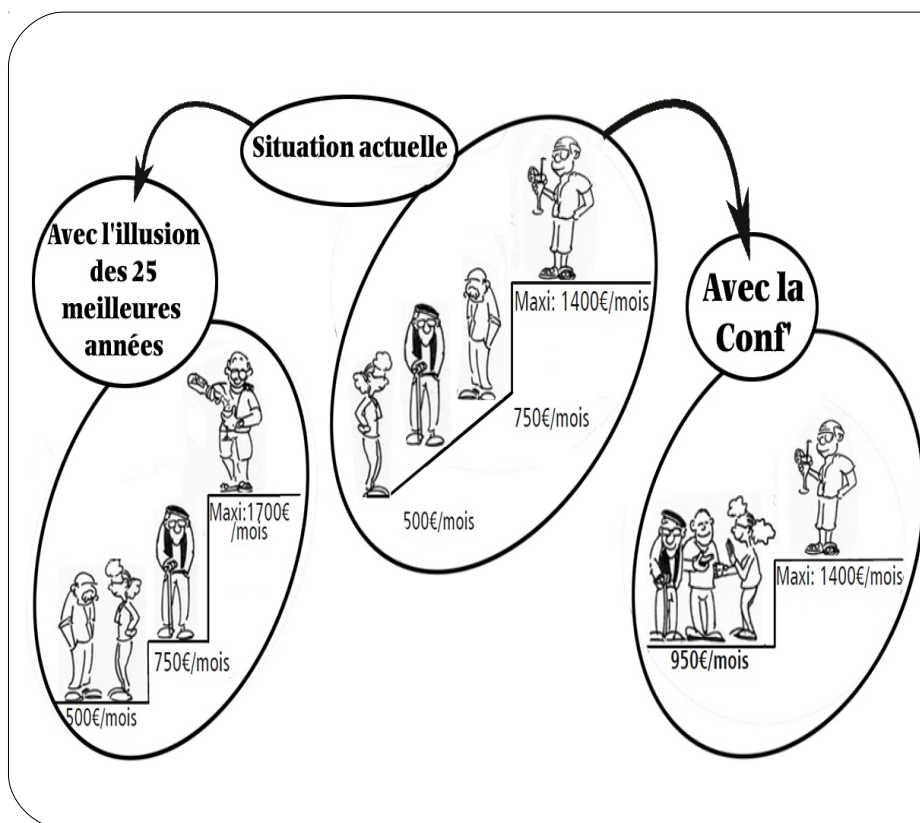
## Confédération Paysanne

### UNE RETRAITE DECENTE POUR TOUS LES ANCIENS EXPLOITANTS !



Jean Sabench, ancien apiculteur à Riols, tête de liste

Entre le 21 et le 31 janvier, vous éliez par correspondance vos représentants à la chambre d'agriculture. Vous allez ainsi décider de l'orientation de la politique agricole du département de l'Hérault. La période qui s'achève a été marquée par de nombreux évènements qui ont bousculé le monde agricole. Dans ce contexte parfois difficile, la Confédération paysanne se donne une priorité : donner des perspectives à TOUS les paysans de l'Hérault. Pour peser sur les décisions qui modèlent durablement nos vies et nos campagnes, la Confédération paysanne a besoin d'une représentation forte pour défendre nos droits, et obtenir une retraite décente pour tous !



**Nous défendons un système solidaire par répartition**

Aujourd'hui il est urgent d'agir car 3 retraités agricoles sur 4 reçoivent entre 500 et 750€ par mois.

Il faut revaloriser les plus petites retraites d'urgence.

Mettre en avant le dispositif dit des « 25 meilleures années » est une imposture qui creuse les inégalités entre nous.

# Avec vous, nous défendrons notre projet, pour assurer

## UNE RETRAITE DECENTE A TOUS LES PAYSANS

**La Confédération paysanne exige le renforcement du système des retraites par répartition afin d'atteindre une pension minimale nécessaire. L'égalité femme-homme est un objectif fondamental à atteindre. Les moyens de financement existent. Notre objectif : la solidarité !**

- ✓ Pension minimum unique (chef d'exploitation - conjoint) à 85 % du smic (ou 950 € en 2012).
- ✓ Transfert des années validées (ensemble des droits retraite), en cas de décès du chef d'exploitation en activité, sur le compte du conjoint survivant qui reprend l'exploitation.
- ✓ Suppression des différents dispositifs qui réduisent nos retraites : coefficient d'adaptation, pénalité pour les carrières incomplètes
- ✓ Bonification Enfants forfaitaire (112 € mensuel à partir du 3ème enfant)
- ✓ Réversion totale, au décès d'un membre du couple, à son conjoint survivant
- ✓ Suppression, pour la retraite complémentaire obligatoire, de l'obligation d'avoir cotisé au moins 17.5 ans comme chef d'exploitation et extension du dispositif aux conjoints et aides familiaux
- ✓ Prise en charge de la perte d'autonomie par la MSA, hors assurances privées.
- ✓ Financement à collecter dans les milliards d'euros perdus par les niches fiscales agricoles, dans le revenu du capital, par le produit de la taxe sur les terres agricoles devenus constructibles, par la solidarité des plus grosses retraites dans les autres régimes.

### **Nous porterons à la Chambre d'agriculture nos priorités :**

- ✓ Le renouvellement des générations, l'avenir de notre métier, l'installation,
- ✓ L'accompagnement des actifs et recensement des paysans 5 ans avant leur arrêt d'activité prévu pour faciliter et réussir la transmission,
- ✓ La question du devenir de la maison d'habitation des anciens exploitants
- ✓ La lutte contre l'isolement des plus fragiles d'entre nous et notamment les personnes âgées (accès aux soins, proximité des services sociaux) et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés.

### **LISTE CONFEDERATION PAYSANNE**

1. Jean Sabench, ancien apiculteur à Riols
2. Corinne Frantz, ancienne éleveuse de chèvres à Boisset
3. Claude Morel, ancien éleveur
4. Claudie Fromenty, ancienne viticultrice

## UN AVENIR POUR TOUS LES PAYSANS

# Votez

## Confédération paysanne